

## FS-R TERRE 08 OCTOBRE 2026

Cette FS de réseau TERRE est la deuxième de l'année, mais aussi la dernière de cette mandature avant les élections professionnelles qui se dérouleront entre le 3 et 10 décembre 2026, pour **la CGT** une occasion de redéfinir une nouvelle vraie représentativité au sein de nos instances.

Le Président qui est aussi Général indique en préambule : « Nos responsabilités est de faire progresser la santé, la sécurité et les conditions de travail du personnel » souhaitant des échanges « directs, factuels et utiles ».

Après les Déclarations Liminaires des Organisations Syndicales, le Président indique « qu'il faut prendre le temps dans cette FS d'échanger pour voir nos points de convergences ou éventuellement nos points de divergences ».

**La CGT** est tout à fait d'accord sur ces principes.

Le Procès-Verbal de la FS précédente de mai 2026 n'a pu être réalisé dans les délais pour être validé dans cette séance et le Président s'en excuse au nom de l'administration. Un vote électronique pourra être ultérieurement fait afin de valider ce PV à distance au plus vite.

En effet, la cellule prévention du ministère ayant fait l'objet de mobilité, certains postes ne sont, à ce jour, toujours pas pourvus.

**La CGT** souhaite que le service soit réarmé en personnel au plus vite afin de pouvoir fonctionner normalement.

Plusieurs domaines « santé et sécurité au travail » sont identifiés comme la « prévention et protection incendie », « risques technologiques et environnementaux », « sécurité routière ».

Pour exemple : Sur les risques électromagnétiques concernant « des émissions et brouillages opérationnels » : un rapport a été évoqué dans cette FS selon lequel une société privée de vérification indiquait dans son rapport des mesures présentant un risque et dans le même rapport, en même temps, il n'y en aurait pas.

**La CGT** espère aussi que le coût de ce type de rapport n'est pas exorbitant.

HAPPY\* (\*Heureux-se en français et tube d'une chanson mondialement repris durant COVID étant censé soutenir le moral lors des restrictions des libertés fondamentales) : « HAPPY » collecte les expérimentations souvent technologiques qui sont encouragées puis compilées dans le logiciel, le but étant d'encourager les innovations venant du « bas », en renseignant préalablement l'objet et l'objectif avec photos. Les participants peuvent recevoir des financements dans le cadre de ces projets.

Dans ce cadre expérimental le Président estime qu'un quelconque suivi FS est hors de portée même si en même temps la prise de risque est « responsabilisée ». Il indique également que cela sortirait du champ du droit du travail mais que la question qui doit se poser est « que dit la réglementation en vigueur ? ».

Le président rajoute : « on n'est pas dans un bac à sable à faire ce que l'on veut ».

Par exemple : la chute d'un drone expérimental, qui serait mal utilisé, pourrait effectivement et éventuellement causer des dommages physiques et matériels sur des personnes et des biens.

L'inspecteur du travail RH de l'Armée de Terre porte et évoque un exemple de situation pas toujours claire quand par exemple des personnels militaires sont employés sur des missions de travail courant. Dans ces situations la frontière serait « ambiguë » mettant en difficulté les chargés de prévention.

Localement cela peut parfois tendre les relations techniques de conseil entre le chargé de prévention et le commandement.

Il est évoqué dans la FS une potentielle « Acculturation » des chargés de prévention. Le président précise qu'« il ne faudrait pas exercer certaine chose dans un champ qui n'est pas le sien, le chargé de prévention doit savoir faire la part des choses », « il ne doit pas y avoir un mélange des genres », « on ne peut imaginer un prisme prévention au regard de la guerre, ça n'a pas de sens »

**La CGT** confirme qu'effectivement on ne doit pas faire un mélange des genres entre les prérogatives de chaque statut civil et militaire et cela vaut bien sûr dans les deux sens.

Dans ce cadre le président propose l'intervention dans une prochaine FS d'un chargé de prévention dit « expérimenté » qui pourrait expliquer son approche personnelle de l'exercice de la prévention dans le MINARM.

Pour **la CGT** ce témoignage peut être effectivement très intéressant mais ne pourra faire la démonstration d'une solution, qui se voudrait globale, car rappelons que les chargés de prévention suivent la réglementation en vigueur à laquelle ils ne pourraient déroger, sous peine de devoir répondre de leurs actes jusqu'à possiblement un tribunal.

Le médecin-chef évoque la distinction entre l'opérationnel et la vie hors opération définie dans l'Article 2012-2422 en rajoutant : « en cas d'engagement majeur cela aura tendance à se brouiller un peu »

Le médecin-chef indique aussi : « si on monte en STADEF, on sait que les règles du code du travail à l'échelle nationale vont s'assouplir et ce sera nécessaire ».

Pour **la CGT** rien ne justifie une nécessité d'assouplir le code du travail, jamais, quel que soit la situation. Face à ces tentations déjà identifiées **la CGT** appelle à une vigilance collective accrue dans ce domaine comme dans d'autres.

Pour une mise en perspective le médecin-chef évoque la probabilité d'urgence dans le cas d'attaque sur le territoire national et comment la prise en charge des urgences se fera si les pompiers ou urgences ne sont plus disponibles.

**La CGT** appelle justement à relire sa DL du CSA-R TERRE du 7 octobre 2026 dans laquelle justement elle évoque les « 4i » définis dernièrement par Mme La Ministre des Armées sur un réseau social Américain : Inexistence / Insuffisance / Inadaptation / Indisponibilité. 4 mots qui pour **la CGT** sonnent comme un aveu de ce qui pourrait être un échec des choix réalisés.

Dans ce cadre **la CGT** rappelle la situation du SSA (Service Santé des Armées) cette liste n'étant pas exhaustive :

- Le 30 juin 2016 fermeture définitive de l'Hôpital Militaire Val de Grace à Paris ;
- Le 1<sup>er</sup> juillet 1993 fermeture définitive de l'Hôpital Thermal des Armées d'Amélie Les Bains dans le département des Pyrénées Orientales (66) ;
- Fin de l'an 2000 fermeture définitive de l'Hôpital Thermal des Armées de Lamalou Les Bains dans le département de l'Hérault (34) ;
- L'Hôpital Robert Picqué à Bordeaux en janvier 2026 a fait l'objet de pertes lourdes de ses capacités suite aux restructurations ;
- L'HIA Desgenettes à Lyon en janvier 2024 a lui aussi perdu énormément de ses capacités suite aux restructurations ;
- **Et voici que maintenant la fermeture de l'hôpital de Legouest à Metz est envisagée début 2027.**

Pour **la CGT** c'est la démonstration d'un manque de vision stratégique et c'est incontestablement « irrationnel » d'autant plus quand on nous raconte dans cette réunion FS et dans d'autres comme « RH de GUERRE » un scénario d'afflux de blessés massifs à la suite de conflits en Europe.

Un tel scénario pourrait nous projeter comme durant la COVID où ce seront les CHU civils surchargés et débordés, qui devront absorber les afflux de blessés faute d'hôpitaux militaires suffisants. Ce qui pourrait donc mécaniquement exclure de la médecine la population civile de ses hôpitaux et par conséquent des soins nécessaires. **La CGT a fortement contribué et a joué un rôle moteur dans la conception, la création et la mise en place de notre Sécurité Sociale en 1945, système qui reste d'une modernité sans égal dans le monde encore aujourd'hui et ce malgré les attaques répétées de toute part, attaques qui voudraient nous faire penser que notre Sécurité Sociale ne serait plus adaptée; Ce récit n'est pas désintéressé, factuellement inexact et dangereux.**

**AMIANTE** : rappel pour information : le COMALAT (COMmandement de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre) le personnel travaillant dans la maintenance COMALAT est directement subordonné au Major General de l'AT (Armée de Terre).

L'intervention de la SIMMT (Structure Intégrée du Maintien en condition opérationnelle des Matériels Terrestres) indique que tous les nouveaux matériels sont totalement dépourvus d'amiante, seul certains anciens matériels seraient encore concernés par ces contaminations. Il resterait donc que les contaminations environnementales liées au bâtiminaire. L'objectif étant de supprimer par tous les moyens l'ASCAA (Allocation Spécifique de Cessation Anticipée d'Activité) au 31 décembre 2027 pour les personnels Ouvriers. **La CGT** est bien sûr contre cette manœuvre. Au contraire si nous voulons vraiment protéger la santé des personnels il faudrait plutôt étendre l'ASCAA à tous les statuts.

**La CGT** rappelle qu'il n'y a pas de statut face à une fibre mortelle telle que l'amiante et que bien au-delà il y a aussi actuellement les FCR (Fibres Céramiques Réfractaires) classées cancérogène de Cat 1B par l'UE. **La CGT** a posé la question si les éléments apportés par la SIMMT étaient vraiment sûrs et certains, la réponse apportée a été oui.

**RISQUE DE CHUTE EN HAUTEUR** : sur les nouveaux matériels on constate sur le terrain du « bricolage et de « l'innovation » faute d'avoir des dotations adaptées.

**PRÉVENTION SÉCURITÉ ROUTIÈRE** : Sur les chiffres 2025 on enregistre un nombre d'accidents globalement à la baisse et cela pourrait se mettre en perspective avec le nombre de formation et de sensibilisation au niveau local (affiche de prévention). On enregistre cependant une augmentation assez sensible des accidents pour les trajets domicile/travail et les accidents hors service à surveiller si ça se stabilise où se renforce.

**PROTECTION ET PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES** : pour la partie incendie bâtiminaire et dans les espaces naturels. Les 11 chargés de l'environnement dédiés spécifiquement à la « biodiversité » sur ces sites naturels dépendent bien du bureau pilote infrastructure de l'EMAT contrairement à d'autres chargés de l'environnement qui pourraient porter le même « emploi type ».

**PROGRAMME « LIFE » :** C'est un programme de l'union européenne pour la défense contre les incendies de feux de forêts incluant des fonds financiers conditionnés à des démarches administratives qui s'appuient sur la direction du MINARM. Afin d'optimiser la capacité de s'entraîner sur les terrains dédiés le président précise « on a tout intérêt à entretenir » et « les projets de biodiversité œuvre systématiquement à un meilleur entretien, c'est gagnant-gagnant »

Il est rappelé que la plupart des camps militaires sont NATURA 2000.

**La CGT** rappelle que contrairement aux idées reçues, le réseau Natura 2000 n'a pas vocation à interdire l'activité humaine, c'est donc un dispositif contractuel peu contraignant qui demande juste à évaluer l'impact de certains projets sur l'environnement naturel; Disons que NATURA 2000 face à la crise écologique que nous connaissons n'est pas une réglementation suffisamment protectrice.

Le président recadre la finalité opérationnelle : « notre finalité ce n'est pas la préservation », « la politique publique qu'on porte au ministère des Armées avec les fonds qui nous sont alloués ce n'est pas pour préserver la biodiversité » ... « mais on y a intérêt, parfois cela permet optimiser l'emploi des camps d'entraînements notamment pour éviter les feux de forêt qui deviendraient bloquants ».

La ministre de l'Écologie a eu dernièrement des rapprochements avec le MINARM concernant la mise en œuvre de meilleures pratiques en matière d'environnement. La Ministre a découvert que certaines pratiques avaient déjà évolué dans le bon sens.

Le risque de « greenwashing » existe et la tentation de masquer un impact carbone massif est bien réel (rappelons que le MINARM est le plus gros émetteur carbone en France). Tout comme la réorientation entre 2021 et 2025 de 50 milliards d'euros issus de fonds dit « verts » initialement destinés à financer la transition écologique et la neutralité carbone en Europe. Fonds finalement réorientés vers les industries privées de l'armement et donc détournés de son usage premier.

**PFAS:** le MINARM va remplacer ses mousses AFFF (Agent Formant un Film Flottant) contenant des PFAS par des mousses 3F (Fluorine Free Foam) sans PFAS. Les mousses anti feu avec PFAS (polluant éternel) largement utilisées génèrent des pollutions importantes. Le nouveau produit sans Fluor (PFAS) sont biodégradables à 100% sous 28 jours pour une efficacité pour le moment légèrement moindre avec un prix légèrement plus élevé. Pour les SDIS (pompiers civils) qui viennent s'entraîner sur les terrains militaires, dorénavant si les produits ne sont pas sans PFAS ils ne pourront plus venir s'entraîner sur les terrains MINARM.

**PLOMB:** Dans un contexte d'exigence de réduction à l'exposition réglementaire retranscrite dans le droit français provenant d'une directive européenne et c'est une bonne chose, les seuils d'exposition ont donc été diminués de 2 jusqu'à 3 pour les stands de tirs fermés. Le but étant de préserver la santé des personnels tout en maintenant la capacité opérationnelle.

L'application de mesure d'hygiène basique semble être un facteur important dans cette problématique. Le SIR (Suivi Individuel Renforcé) pour les personnes les plus concernées comme les directeurs des tirs, les maintenanciers et les tireurs. Le port des masques est en expérimentation mais en cas d'engagement cela semble peu fonctionnel et le directeur de tir doit pouvoir être clairement entendu pour assurer la sécurité des tirs.

Dans ce cadre L'EMAT a tout intérêt de se munir des nouvelles munitions sans plomb du moment où elles seront testées et validées, nous sommes en attente de ces conclusions.

Pour les CSA (Club Sportif et Artistique) qui utilise les stands de tir du MINARM cela exclu toute responsabilité dans le cadre professionnel. Cependant des affichages de prévention doivent obligatoirement être disposés dans tous les stands de tirs, afin de rappeler les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité pour tous les utilisateurs.

Pour les gardiens veilleurs civils l'armement et sur le volontariat avec minimum 3 à 4 tirs d'entraînement par an, pour le médecin-chef cela rentre dans le cadre de tirs « occasionnels ». Cela ne rentrerait donc pas dans le cadre d'un SIR plombémie.

Les mesures de plombémie donnent des informations jusqu'à 3 mois après une exposition (sang et tissus mous). Les expositions antérieures à 3 mois ne sont pas visibles dans ces analyses, car le plomb se stocke ensuite dans les os. Seule des maladies des os, une fracture ou une ostéoporose liée à une grossesse peut faire relarguer cette contamination dans l'organisme.

Concernant les suivis pour les PC basculant PM, le médecin-chef précise que la physiologie humaine est la même que l'on soit Personnel Civil ou Personnel Militaire « rien à voir avec le statut » il indique que le suivi sera le même.

Pour que **la CGT** puisse continuer à pouvoir vous informer autrement, du 03 au 10 décembre 2026, il est important de voter. Ne restez pas seule et seul rejoignez-nous. **La CGT** vous remercie pour cette lecture.

Ce compte rendu a été réalisé avec 0% d'IA



## FS-R TERRE DU 08 OCTOBRE 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour cette dernière FS de Réseau TERRE avant les élections MINARM du 3 au 10 décembre 2026, **la CGT** rappelle l'importance de la prévention sous tous ses aspects.

La dernière réforme de la Fonction Publique de 2019 a fusionné les Comités Techniques et les CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) dans une nouvelle instance dit Comité Social au sein duquel les FS (Formation Spécialisée) reprennent ces attributions en mode dégradé sur certain aspect.

Les fonctions des agents en charge de la prévention et de l'environnement sont capitales et souvent pas assez valorisées. Le manque de reconnaissance peut être à la fois dans les moyens alloués, le statut et la reconnaissance de leurs missions.

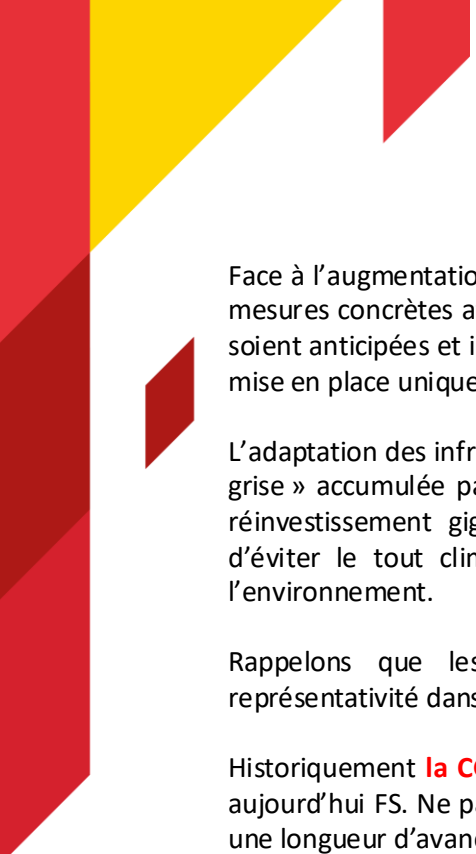
Souvent conseillé du commandement, les agents de prévention et les chargés de prévention se retrouvent aussi souvent malheureusement entre le marteau et l'enclume et les résistances aux changements peuvent être parfois très fortes.

Concernant l'amiante **la CGT** réitère sa ferme opposition à la fin de l'ASCAA (Allocation Spécifique de Cessation anticipée d'Activité de travailleurs de l'Amiante). L'extinction de ce dispositif serait envisagée pour le 31 décembre 2027, mais rien n'ai arrêté à ce jour.

**La CGT** rappelle que les cartographies amiante ne supprime pas les risques et que certains recensements ne sont pas fiabilisés encore aujourd'hui.

Dire que l'interdiction de 1997 de l'amiante en France est caduque au bout de 30 ans, nombres d'années étant considérées comme risque de déclenchement de maladies liées à celle-ci est certes mathématique mais ne répond pas à la réalité terrain.

Le plomb est aussi un problème de santé publique non négligeable qui fait l'objet d'une surveillance en France comme par exemple à travers le diagnostic CREP (Constat de Risque d'Exposition au Plomb) et dans les réseaux d'eau potable. Au MINARM des risques spécifiques sont clairement identifiés et devraient être traités avec des mesures de prévention pas toujours connues et appliquées.



Face à l'augmentation prévisible des risques liés aux fortes chaleurs **la CGT** demande la mise en place de mesures concrètes afin de protéger la santé et la sécurité des agents. Nous demandons que ces mesures soient anticipées et intégrées au DUERP (Document Unique Evaluation aux Risques Professionnels) et non mise en place uniquement quand la situation devient critique.

L'adaptation des infrastructures est un chantier colossal car l'anticipation a été nulle. Au vue de la « dette grise » accumulée par un sous-investissement chronique, on se retrouve aujourd'hui face à un mur de réinvestissement gigantesque, mais nécessaire. Les nouvelles normes de constructions permettent d'éviter le tout climatisation systématique qui constitue une technologie couteuse et nocive pour l'environnement.

Rappelons que les élections professionnelles de décembre 2026 détermineront la nouvelle représentativité dans les instances du MINARM.

Historiquement **la CGT** a fortement défendu et développé en 1982 les prérogatives des CHSCT devenu aujourd'hui FS. Ne pas considérer la prévention comme une simple obligation réglementaire c'est garder une longueur d'avance sur les conséquences que peuvent avoir les négligences.

La CGT vous remercie de votre attention

